

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022 – 14 H 00

ORDRE DU JOUR

Dans le cadre de la loi n° 2021-1465 promulguée le 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal se réunira dans les conditions suivantes :

- **La séance se tiendra en public et sera retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville,**
- **Le quorum est fixé à 1/3 des membres en exercice présents et les Conseillers Municipaux peuvent être porteurs de deux pouvoirs.**

- ↳ Election d'un(e) secrétaire de séance.
- 1. Installation d'une Conseillère Municipale.
- 2. Délibération relative au maintien ou non de Monsieur Lahoussaine BIYOUKAR dans ses fonctions d'adjoint au Maire.
- 3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints.
- 4. Election de deux adjoints suite à vacances de postes.
- 5. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal.
- 6. Modification de la composition des commissions municipales.
- 7. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.
- 8. Modification du règlement relatif au droit à congés, à jours ARTT et à autorisations spéciales d'absence accordé au personnel de la Commune de Villemomble, adopté par délibération n°25 du 24 mars 2022.
- 9. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 24 mars 2022.
- 10. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin liée à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique).
- 11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin liée à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique).
- 12. Fixation des consultations de psychologie et de référent santé et accueil inclusif au sein des établissements petite enfance de Villemomble pour une durée d'un an.
- 13. Attribution d'un véhicule de fonction.
- 14. Approbation de la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
- 15. Fixation de l'indemnité attribuée aux agents de l'administration fiscale effectuant des permanences en Mairie.
- 16. Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire.
- 17. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.
- 18. Approbation d'un avenant au règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 19. Revalorisation des quotients familiaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.
- 20 à 30. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.
- 31. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires pour année scolaire 2022/2023.
- 32. Modification des modalités de calcul des charges des logements communaux.
- 33. Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'habitations à loyer modéré "ANTIN RESIDENCES", à hauteur de 100%, dans le cadre du prêt n°134578 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 751 300 euros pour l'opération de réhabilitation de 40 logements situés 178 bis Grande Rue 93250 Villemomble.
- 34. Approbation des conventions d'objectifs et de financements de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements périscolaire et extrascolaire (PSO) à intervenir entre la caisse d'allocation familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Villemomble, relatifs au bonus territoire et à la bonification « plan mercredi » à compter du 1^{er} janvier 2022.
- 35. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de solliciter la Fondation du patrimoine pour l'organisation de collectes de dons à destination des particuliers et entreprises dans le cadre du projet de restauration du clocher et de réfection des chéneaux, des gouttières et des souches de cheminée défectueux de l'Eglise Saint-Louis (hormis la chapelle Saint-Genest).
- 36. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association SPORT FOLIES, au titre de l'année 2022.
- 37. Protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur le Maire.
- 38. Protection fonctionnelle au bénéfice de Madame PAOLANTONACCI, 1^{ère} adjointe.
- ↳ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.
- ↳ Questions orales.